

Préverenges



La prochaine saison estivale devrait être plus calme. Seules les grillades sur les grills officiels seront autorisées. PATRICK MARTIN - A

Les grils vont valser pour épargner le nez des voisins

Commune et riverains excédés par les grillades ont finalement réussi à se mettre d'accord

Lauriane Barraud

«Enfin!» Syndic de Préverenges, Guy Delacrétaz ne cache pas son soulagement. Le feuillet des grillades sur le sable blanc, qui dure depuis plus de six ans, a finalement trouvé un épilogue. «Nous avons conclu un accord avec les riverains, annonce le chef de l'Exécutif. La saison 2016 s'annonce sous de meilleurs auspices.»

Pour mémoire, quatre voisins de la plage - excédés par les fumées et les odeurs de saucisses grillées - ont saisi la justice en début d'année pour contester la levée de leurs oppositions à la pose de six grills fixes et saisonniers. Une solution préconisée par Préverenges afin d'interdire et de bannir les grills jetables, gros générateurs de nuisances.

En août dernier, la Cour de droit administratif et public rendait son jugement et donnait partiellement raison aux recourants.

«On est heureux d'avoir pu trouver cet accord, même si on regrette le temps qu'il a fallu pour y arriver»

Guy Delacrétaz Syndic

En dates

- 2008** Après des travaux pour endiguer l'érosion de la plage, le banc de sable devient plus conséquent à Préverenges.
- 2009** Les riverains se plaignent des nuisances découlant de l'attractivité de la nouvelle plage.
- 2010** Le Conseil adopte un règlement qui interdit d'utiliser des grills. Un référendum est lancé. Le règlement communal est rejeté en votation populaire.
- 2014** Les autorités mettent à l'enquête six grills publics. Le Canton autorise leur installation de façon provisoire.
- 2015** Les riverains saisissent la justice. Un accord est trouvé.

Si elle ne remet pas en cause l'aménagement des six grills publics, elle estime que la Commune devait trouver davantage d'emplacements pour les disposer le long de son banc de sable. Les autorités devaient également instaurer un tour de grills qui soit plus important que celui établi jusqu'à présent. Selon le Tribunal cantonal, ces mesures permettraient ainsi d'éviter de concentrer les nuisances dans le temps et l'espace.

Rotation tous les 15 jours

Assis autour de la table des négociations, riverains et Municipalité ont longuement blanché sur ces questions. Pour finalement mettre sous toit une convention, qui doit encore être signée par les opposants. «A l'avenir, les trois paires de grills communaux seront déplacées sur une vingtaine d'emplacements, contre cinq actuellement», précise encore le syndic. Chaque paire de grills sera distante de 200 mètres les uns des autres, en début de saison, et sera déplacée à un autre lieu toutes les deux semaines. Puis, à partir du 15 juillet, elle se fera toutes les quinze semaines, car nous avons beaucoup d'employés communaux qui travaillent pendant les vacances scolaires.»

Pour Guy Delacrétaz, la Commune a ainsi pleinement répondu à la Cour. Selon lui, cette solution permet surtout d'autoriser les grillades, souhait clairement exprimé par la population dans un référendum il y a cinq ans, tout en limitant et en répartissant les nuisances pour les bordiers. «Nous sommes heureux d'avoir enfin pu trouver ce compromis, même si on ne peut que regretter le temps qu'il a fallu pour y arriver», ajoute le syndic.

Fer de lance des opposants, Claude Paquier confirme l'accord trouvé avec la Commune. «Les mesures proposées sont satisfaisantes, estime-t-il. On doit encore signer la convention, mais tous les voisins concernés ont déjà donné leur aval.» Pour autant, ce contestataire de la première heure rappelle que les riverains de la plage resteront attentifs et prudents lors des prochaines saisons. «La convention, c'est une chose, son suivi et son application, c'est une autre histoire», ajoute Claude Paquier, tout en précisant que le recours déposé au Tribunal fédéral sera retiré. Selon lui, il appartient à la Commune de mettre les moyens à disposition pour appliquer ces mesures tout en contrôlant les éventuelles infractions.

Le patron de la SEFA tire sa révérence après 14 ans

Christian Jan, directeur de la Société électrique des forces de l'Aubonne, prendra sa retraite en 2016. Philippe Rusconi reprendra les rênes le 1er juillet

centaine de dossiers. Le processus de sélection, démarré au printemps, a donc été long.»

Né en 1960, marié et père de trois enfants, le futur directeur de la SEFA aura du pain sur la planche. L'an prochain déjà, il devra mener à bien le déménagement



Christian Jan
Directeur de la SEFA

Une page se tourne au sein de la Société électrique des forces de l'Aubonne (SEFA). A la tête de l'entreprise depuis quatorze ans, Christian Jan prendra sa retraite le 30 juin prochain. Il transmettra alors le flambeau à son successeur, Philippe Rusconi, ingénieur physicien EPFL, titulaire d'un diplôme postgrade en gestion d'entreprise à l'Université de Lausanne.

«Nous cherchions une personne ayant suivi une formation technique, mais aussi une personnalité capable de mener une entreprise de plus de 100 employés. A ce titre, Philippe Rusconi possède un profil idéal», souligne Christian Jan. Et de préciser que les candidats se sont bousculés au portillon: «Nous avons reçu une

de l'entreprise multiservices (active dans la distribution d'énergie, le gaz, les installations intérieures, le multimédia et les transports publics) sur le site du collège de Pré Baulan, à Aubonne. L'ingénieur devra également reprendre les gros dossiers menés par la SEFA. Parmi eux, l'implantation de sept éoliennes à Bière, qui suscite une vague d'oppositions. Bien que le projet se trouve en veilleuse depuis avril dernier, la société compte maintenir le cap. **N.R.**

La région veut mettre le paquet sur le vélo

Le Conseil régional a présenté hier une demande de crédit pour étudier un développement des pistes cyclables dans le district de Nyon

Président du comité directeur, Gérald Cretegy précise: «Le rôle du Conseil régional est ici de relier les communes avec des installations adaptées.» Pour ce faire, une demande de crédit sera donc déposée: 85 000 francs qui seront consacrés à une étude d'amélioration du réseau cyclable. «C'est un premier pas, poursuit Cornélia Gallay, qui nous permettra de dresser une liste de mesures, de les prioriser, mais également d'identifier les manques, ainsi que les points noirs en termes de sécurité.» Autre but de l'exercice: disposer de projets concrets et étayés lorsqu'il faudra les défendre devant la Confédération, sur l'autel des projets d'agglomération 3. «Nous devons être prêts dans un an, pour dépôt des dossiers en décembre 2016», détaille Patrick Freudiger, secrétaire du Conseil régional. **G.B.**

«Nous avons fourni de gros efforts sur la desserte en transports publics des communes du district, nous nous attaquons maintenant à la mobilité douce, notamment la circulation à vélo.» Syndic de Saint-Cergue et responsable de la mobilité au comité directeur du Conseil régional, Cornélia Gallay présentait hier le préavis qui sera déposé la semaine prochaine lors de la prochaine séance de l'organe intercommunal. «Aujourd'hui, chaque localité s'équipe de son côté. On voit de plus en plus de pistes cyclables, ce qui est une bonne chose. Il est maintenant essentiel de faire leur inventaire.»

Des Mérites pour trois dinosaures du bénévolat

Ils ont montré un fort engagement pour la ville de Nyon. Michel Hans, Michelle Schenk et Madeleine Serex ont été honorés hier soir



Les Nyonnais honorés: Madeleine Serex, Michel Hans et Michelle Schenk. LDD

Ils ont largement dépassé l'âge de la retraite et ont tous trois consacré une large partie de leur vie au bénévolat social et culturel et à la collectivité publique. La Municipalité de Nyon, qui attribuait hier soir son premier Mérite citoyen, a choisi d'honorer trois personnes qui furent particulièrement engagées dans la vie politique ou associative de la ville: Michel Hans, 93 ans, syndic de 1974 à 1985, Michelle Schenk, 75 ans, ancienne présidente de l'Office du tourisme, et Madeleine Serex, 75 ans, cofondatrice du Passeport-Vacances nyonnais en 1981.

Le premier, engagé durant trente-cinq ans dans la politique nyonnaise, dans les rangs du Parti indépendant, a aussi présidé l'Union des communes vaudoises. Il a également été actif dans des associations pour le patrimoine et les arts, ainsi que dans diverses associations dans les métiers du bois.

Michelle Schenk, qui fut jusqu'en 2010 présidente de la Société vaudoise d'aide sociale et culturelle, organe de répartition des bénéfices de la Loterie Romande, a œuvré sans relâche pour sa ville. En créant le Marché de l'œuf décoré de Nyon, en présidant ou siégeant aux comités de l'ancêtre de Visions du Réel, d'Art Nyon, de la Triennale de porcelaine ou des Amis des musées de Nyon.

Madeleine Serex, elle, s'est dévouée sans compter pour la jeunesse d'abord, au sein de la commission Pro Juventute. Elle a présidé le Passeport-Vacances durant vingt-cinq ans, soutenu la création de la ludothèque avant de se consacrer aux plus âgés, à travers l'Union des femmes et la gym pour les aînés. **M.S.**

Morges Le groupe PLR boude le budget

Le budget 2016 de la Ville de Morges n'a pas fait l'unanimité au Conseil communal, mercredi soir. Peu avant le vote, Anne-Dominique Kirchhofer, présidente du PLR Morges, a pris la parole: «Nous déplorons que le budget soit déficitaire (ndlr: de 3,5 millions, pour quelque 124 millions de francs de charges). La Municipalité devrait repenser certains postes dans leur principe. En bref, faire mieux avec moins.» Par conséquent, une partie du groupe PLR s'est abstenue de voter. Au final, le budget a été accepté par 50 oui, 3 non et 26 abstentions. **N.R.**

Conte revisité

Echandens Les quatre musiciens déjantés du Quatuor Boca revisitent le conte de Cendrillon dans leur spectacle *Cendrillon, conte enchanté par princes désarmants*, ce soir à 20 h 30 au Caveau d'Echandens (portes à 19 h 30). Renseignements et réservations au 079 410 74 79 ou sur www.caveau-echandens.ch. **N.R.**

Mozart à l'Usine

Nyon Dimanche à 17 h, Mozart sera à l'honneur à l'Usine à gaz. L'ensemble instrumental Contrepoint, dirigé par Claude Gruffel, y jouera des airs religieux et profanes. Ainsi que des airs d'opéra avec la soprano Annamaria Barabas. Entrée libre et collecte à la sortie. **M.S.**

Rives publiques Une jurisprudence pour l'accès au lac

Condamné pour avoir cisailé une clôture empêchant l'accès au lac, à Tannay, Victor von Wartburg, président de Rives publiques, avait été blanchi par le Tribunal cantonal («24 heures» du 9 octobre). Aujourd'hui, les considérants de la Cour lui donnent raison sur toute la ligne: «Il a dégagé le passage afin de pouvoir exercer son droit», écrit-elle en donnant un carton rouge aux autorités et aux propriétaires. Cet arrêt réjouit Victor von Wartburg car il lui donne enfin une jurisprudence pour faire avancer son combat en faveur de l'accès public aux rives. **M.S.**

Fin du chantier



Les dernières machines qui ont œuvré à la rénovation de la Grand-Rue de Rolle s'en iront dans les jours à venir. Hier soir, les autorités ont fêté officiellement fin du chantier du siècle. Elles ont réuni devant la nouvelle place des Tilleuls, dont le revêtement graveleux doit encore être compacté. Offrant un grand dégageement à l'entrée du bourg et sur le château, le site a été pensé pour accueillir des terrasses et des animations. **R.E.**